



Club Terrot et Motos Anciennes

Mairie de Ballancourt sur Essonne 91610 - <http://terrot.org>



BALADE DES COURROIES DU SAUSSAY 09 mai 2010

BULLETIN D'ENGAGEMENT - A retourner avant le 24 Avril 2010

Je soussigné (e)

NOM: _____ PRENOM: _____ Né (e) le : _____

ADRESSE: _____

LOCALITE: _____ Code postal: _____ Tel : _____

Adresse mail : _____

Membre du club de: _____

Permis de conduire N° _____ souhaite participer à la sortie promenade de motos anciennes organisée par le TERROT CLUB DE BALLANCOURT sur ESSONNE le Dimanche 9 Mai 2010, avec le véhicule désigné ci-dessous:

MARQUE: _____ TYPE: _____ ANNEE: _____

CYLINDREE: _____ Solo/ Side

COMPAGNIE D'ASSURANCE : _____ N° DE CONTRAT : _____

VEHICULE A COURROIE (O / N) _ VEHICULE CLASSIQUE (O / N) _

PARTICIPATION FINANCIERE

Participation :

- **Motos à courroie : Gratuit pour les pilotes, repas compris**
- **Motos à chaîne - Passagers – visiteurs - accompagnateurs : 15€ repas compris**

Le rendez vous est fixé le matin de la manifestation devant le château du Saussay à Ballancourt à 08 h 30

Par le fait de son engagement, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement détaillé en annexe et renonce à engager tout recours à l'encontre des organisateurs pour les faits dus au déroulement de la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les infractions aux lois régissant la circulation des véhicules à moteur (carte grise, état mécanique, code de la route, assurance, aptitude à conduire, etc...) En cas d'annulation, les frais d'inscription resteront acquis au club organisateur.

BALADE DES COURROIES DU SAUSSAY - REGLEMENT

I- La BALADE DES COURROIES DU SAUSSAY est organisée par le CLUB TERROT DE BALLANCOURT SUR ESSONNE.

II- Cette balade est avant tout une occasion de se retrouver entre amoureux de la moto ancienne. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive, mais d'une promenade touristique.

III- Le départ sera donné à 09h30 devant le château du Saussay à Ballancourt (91). Tout retard ne pourra donner lieu à une indemnisation. Les participants devront rejoindre le groupe à une étape du road-book.

IV- Est admis, tout cyclecar, scooter ou motocyclette avec ou sans side-car, dont l'année de fabrication est antérieure à 1960 et en règle avec la législation.

V- Tout participant devra se conformer aux prescriptions du code de la route ainsi qu'aux arrêtés municipaux des communes traversées. Tout manquement à ces prescriptions ou arrêtés entraînera l'exclusion immédiate de la balade.

VI- Tout participant est responsable des incidents ou accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne saurait en aucun cas, en tenir les organisateurs responsables.

VII- S'agissant d'une balade sur routes ouvertes, les participants doivent obligatoirement être assurés pour la circulation du ou des véhicules engagés.

VIII- La sécurité est assurée par au moins 7 motos modernes (gilets fluorescents) et la caravane comprend une voiture-balai.

IX- Les participants, pour des raisons de sécurité, ne devront pas dépasser le véhicule de sécurité en tête du convoi.

X- Tout participant, motard de sécurité ou conducteur d'un véhicule participant doit respecter la loi en matière d'alcoolémie. Tout manquement à cette règle entraînera une exclusion immédiate. Si une personne, avec un taux d'alcoolémie supérieur à celui fixé par la loi à la date de la manifestation ; provoquait un accident ou incident, elle serait déclarée responsable à 100% du sinistre et ne pourrait en aucun cas se retourner contre les organisateurs.

XI- Le ou les véhicules balai ne devront jamais dépasser le dernier participant. Si une réparation s'avérait trop longue, la moto, scooter ou cyclecar sera chargé dans le véhicule– balai à l'initiative du responsable dépannage.

XII- Les pleins d'huile et d'essence sont à la charge du participant y compris le complément que pourrait fournir l'organisation en cours du parcours.

XIII- Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés pour non participation..

XIV- Le présent règlement est joint au bulletin d'inscription et sera de nouveau remis à chaque participant en même temps que la plaque –événement à apposer sur le véhicule et sera relu avant le départ de la balade.

Ce document est à retourner accompagné du paiement par chèque libellé à l'ordre de **TerroT club de Ballancourt** et du présent règlement paraphé à:

Philippe Célérier - 7 rue de l'église – 91630 Marolles en Hurepoix – 06 71 07 39 08

Je souhaite – ne souhaite pas être hébergé (nombre de personnes : ----) le vendredi , le samedi ? Merci de Rayer les mentions inutiles.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation, être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et je joins à ma demande la somme de : _____ euros par chèque bancaire / chèque postal à l'ordre du TERROT CLUB DE BALLANCOURT.

Signature du demandeur précédée A :

de la mention « lu et approuvé » :

Le: